



ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

10 septembre 2012



MONTRÉAL :: NEW YORK :: PARIS :: QUÉBEC :: TORONTO :: VANCOUVER

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	3
1. LE CONTEXTE	4
1.1 L'objectif de l'étude.....	4
1.2 L'aide à la restauration : objectifs et admissibilité.....	4
1.3 Modalités	5
2. MÉTHODOLOGIE.....	6
3. BILAN GLOBAL	8
3.1 Des retombées économiques considérables depuis 17 ans.....	8
3.2 Des emplois et une masse salariale directs supérieurs aux autres types de travaux de construction.....	8
4. FAITS SAILLANTS – RETOMBÉES CUMULATIVES	10
4.1 Subventions accordées et projets financés.....	11
4.2 Subventions totales octroyées par région	11
4.3 Des subventions moyennes en hausse	13
5. ANALYSE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	14
5.1 Profil annuel.....	14
5.2 Les faits saillants – Retombées annuelles.....	14
5.3 Une majorité de projets de plus de 100 000 \$	15
5.4 Allocation selon la tradition religieuse	15
5.5 Allocation selon la valeur patrimoniale	16
5.6 Valeur moyenne des projets « uniques »	17
5.7 Estimation de la valeur des projets par catégorie et le type de travaux.....	17
6. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES.....	19
6.1 Des dépenses constituées en grand partie de salaires.....	19
6.2 Près de 260 emplois soutenus dans l'économie québécoise annuellement	20
6.3 Des recettes fiscales significatives	20
6.4 Les autres retombées	21
Les retombées régionales et locales	21

Retombées professionnelles	22
Retombées culturelles	22
6.5 Exemples de retombées : Illustration à partir de trois cas	23
Église Saint James United (Montréal)	23
Église Saint-Pierre (Shawinigan)	24
Église Sainte-Jeanne-de-Chantal (Notre-Dame-de-l'Île Perrot)	25

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec soutient depuis plus de 15 ans le patrimoine religieux par une importante aide financière à la restauration des biens immobiliers et mobiliers ainsi que par des services conseils et des activités de mobilisation et de concertation des communautés dans toutes les régions de la province. Les activités de restauration soutenues ont contribué, au fil des ans, non seulement à assurer la préservation et la mise en valeur du riche patrimoine religieux du Québec mais également à créer des retombées significatives sur les plan économique, professionnel, culturel et régional.

De 1995 au 31 mars 2012, le gouvernement du Québec a **investi 257 M\$¹ dans le financement de plus de 2 500 des projets** de restauration du patrimoine religieux par le biais de l'octroi de l'aide financière administrée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Avec la participation financière des partenaires, **quelque 379 M\$ ont été investis** au total. Les retombées économiques (directes et indirectes) des montants investis par le Conseil sont substantielles notamment parce que les sommes versées génèrent un **effet de levier significatif**, puisqu'elles ne représentent que 70% du montant total des travaux, le reste des sommes étant généralement financées par le secteur privé, notamment dans les communautés locales.

Par ailleurs, les travaux de restauration étant plus intensifs en main-d'œuvre que les travaux de construction, les sommes investies par la mesure ont des retombées économiques supérieures (toutes proportions gardées) sur le plan de la création d'emplois que les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle ou encore les travaux de génie civil. Au total, depuis l'introduction de la mesure en 1995, l'aide accordée a contribué à créer :

- **plus de 4 000 emplois** directs et indirects (en équivalents à temps plein) au Québec;
- une **valeur ajoutée de plus de 300 M\$** dans l'économie québécoise;
- des **recettes gouvernementales** (pour le Québec) **de plus de 21 M\$**.

Outre les retombées économiques, le soutien accordé par le Conseil aux nombreux projets de restauration partout dans la province a généré d'importants effets structurants tant sur le plan des communautés locales que sur le plan professionnel et sur le plan culturel. Plus spécifiquement :

- Les travaux de restauration engendrent une importante mobilisation du milieu qui se manifeste notamment par l'implication des communautés locales dans la gestion des projets et la recherche de financement;
- La réalisation des travaux contribue significativement au maintien de savoir-faire et d'expertise professionnelle spécialisés dans des secteurs professionnels et techniques ainsi que le soutien aux artisans et artistes œuvrant dans le domaine du patrimoine;
- La restauration des bâtiments religieux génère également d'importantes retombées culturelles par la préservation d'un corpus exceptionnel d'édifices religieux à travers la province et contribue à leur mise en valeur auprès des citoyens et des touristes, insufflant ainsi un réel dynamisme local.

^{1 1} Ces sommes n'incluent pas l'enveloppe de 14M\$ pour l'année 2012-2013 annoncée au mois de juin puisque les projets soutenus par ces montants ne sont pas encore réalisés.

1. LE CONTEXTE

1.1 L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Pourquoi une étude sur les retombées économiques de l'aide à la restauration du patrimoine religieux en 2012?

L'aide à la restauration du patrimoine religieux représente l'une des plus importantes mesures d'aide patrimoniale au Québec, notamment sur le plan des sommes accordées depuis la création du Conseil du patrimoine religieux du Québec (autrefois la Fondation du patrimoine religieux du Québec) en 1995. Selon les orientations de son récent plan stratégique 2012-2015, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a décidé de se pencher sur les retombées de cette mesure de soutien, notamment sur le plan des retombées économiques qu'elle génère.

Dans ce contexte, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a confié à SECOR Conseil le mandat d'évaluer les impacts économiques de l'aide à la restauration du patrimoine religieux.

L'objectif de ce mandat est ainsi de mesurer les effets des investissements faits à ce jour dans les projets de restauration du patrimoine religieux soutenus par le Conseil. Ces effets peuvent être mesurés sur le plan des :

- emplois directs et indirects soutenus
- valeur ajoutée (directe et indirecte) générée
- recettes fiscales et parafiscales générées pour les gouvernements
- autres retombées « qualitatives »

1.2 L'AIDE À LA RESTAURATION : OBJECTIFS ET ADMISSIBILITÉ

Description

L'aide à la restauration du patrimoine religieux vise à soutenir financièrement les travaux de restauration des édifices religieux.

Les volets

- **Volet 1 :** restauration d'édifices du patrimoine religieux
- **Volet 2 :** restauration du mobilier, des œuvres d'art et des orgues

Clientèles visées

L'aide financière à la restauration du patrimoine religieux s'adresse aux fabriques, aux diocèses, aux consistoires, aux communautés religieuses et aux municipalités qui sont propriétaires d'édifices à vocation religieuse, de biens mobiliers et d'œuvres d'art, ayant une valeur patrimoniale, sur le territoire du Québec.

Travaux admissibles

- Tous les travaux jugés essentiels au maintien de l'immeuble patrimonial et à la conservation de son aspect visuel, qu'ils concernent le revêtement des toits et des murs, la maçonnerie, la fenestration, les systèmes de détection et d'extinction des incendies, la mécanique, l'électricité, l'éclairage, la peinture, etc.;
- Tous les travaux nécessaires à l'entretien préventif et à la restauration des biens mobiliers, des œuvres d'art et des orgues d'intérêt patrimonial;
- Est également admissible la partie des honoraires professionnels de spécialistes (architectes, ingénieurs, historiens, archéologues, restaurateurs, artisans ou autres) affectée à ces travaux.

1.3 MODALITÉS

Depuis 2003-2004 les objectifs de l'aide à la restauration du patrimoine religieux sont :

- Intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels ou dont l'évaluation de la valeur patrimoniale a été déclarée **incontournable (A)**, **exceptionnelle (B)** ou **supérieure (C)** selon l'inventaire réalisé dans chacune des régions;
- Soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit **le gros œuvre** (fondation, structure, toiture, maçonnerie etc.) soit l'installation ou la mise aux normes des systèmes de sécurité incendie;
- Viser une **participation financière du milieu d'au moins 30%** dans l'ensemble de la réalisation de ces projets.

2. MÉTHODOLOGIE

Pour mesurer les retombées économiques liées aux dépenses d'investissement ou d'exploitation au Québec, nous utilisons le **modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)**. Ce modèle constitue l'outil de référence pour ce type d'étude. Les dépenses totales d'investissement et de fonctionnement réalisées au Québec servent d'entrée au modèle de l'ISQ. Les résultats pour le Québec dans son ensemble sont présentés en termes de valeur ajoutée, d'emplois soutenus et de recettes fiscales par année, à la fois pour les activités directes et celles découlant des fournisseurs de biens et services (effets indirects)². Plus précisément :

- Les impacts économiques évalués se traduisent en termes de main-d'œuvre (nombre d'emplois créés ou soutenus en équivalents à temps plein), de valeur ajoutée, d'importations, de fiscalité et de parafiscalité.
- Ce modèle permet de calculer ces effets et de les classer selon qu'ils apparaissent dans les secteurs immédiatement touchés par les dépenses initiales (retombées directes) ou selon qu'ils se manifestent dans les secteurs fournisseurs de ceux où ont lieu les premiers effets (retombées indirectes).
- Les **effets directs** correspondent aux « effets revenus » directement attribuables aux dépenses engagées par les projets financés par le Conseil. Les effets directs prennent la forme d'emplois, de salaires avant impôts versés aux employés de l'entreprise, de même que d'autres revenus bruts générés (profits, amortissements, taxes foncières). La somme de ces effets revenus correspond à la valeur ajoutée, ou encore à la véritable création de richesse réalisée sur le territoire.
- Les **effets indirects** correspondent aux effets revenus sur la chaîne de fournisseurs. Ils résultent de la demande de biens et services engendrée par les dépenses dans d'autres secteurs industriels (services professionnels, commerces, équipements...). Les effets indirects prennent aussi la forme de valeur ajoutée, c'est-à-dire de salaires avant impôts et d'autres types de revenus bruts.

Tout comme pour l'étude d'impact économique réalisée en 1999, le nombre significatif de projets ayant reçu un appui financier (plus de 2 500) ne permet pas de colliger l'information requise pour une application détaillée du modèle intersectoriel de l'ISQ (on doit en principe identifier au préalable pour chacun des projets les montants affectés à l'achat de biens et services – ventilés par catégorie –, les sommes consacrées à la rémunération de la main-d'œuvre ainsi que les sommes affectées à l'achat de biens et services importés).

Nous avons donc opté pour une solution alternative, néanmoins rigoureuse et acceptable sur le plan méthodologique, qui repose sur trois grandes catégories d'hypothèses:

- Nous avons établi les **moyennes annuelles** à partir des données des cinq dernières années (soit la période de 2007-2008 à 2011-2012) puisque ces données correspondent aux critères actuels du Conseil (ceux-ci ayant été modifiés en 2003-2004). Nous nous sommes servis de ces moyennes comme « input » au modèle intersectoriel (soit le calcul des retombées des dépenses annuelles générées par l'aide) ainsi que pour extrapoler les retombées cumulatives sur la durée totale depuis la création du Conseil en tenant compte de l'inflation (les subventions et coûts totaux des projets ont été traduits en dollars de 2012). Ces moyennes ont été calculées pour :
 - Les sommes accordées en subventions;
 - Les coûts totaux des travaux;

² Les tableaux détaillés de la simulation se trouvent dans le rapport intitulé « Étude d'impact économique pour le Québec de dépenses annuelles d'immobilisation liés à des travaux de restauration de patrimoine religieux au Québec », mai 2012

- La répartition du nombre de projets par taille (coût total);
 - La répartition du nombre de projets et des sommes par région administrative;
 - L'allocation des sommes par valeur patrimoniale;
 - L'allocation des sommes par tradition religieuse;
 - La répartition du nombre de projets par type de projet.
- En ce qui a trait à la répartition des sommes accordées par type de projet, celle-ci s'est avérée ardue puisque plusieurs types d'interventions sont généralement combinés à l'intérieur d'un même projet de restauration. Afin de pallier cette lacune, nous avons utilisé des données recueillies par le Conseil auprès d'entrepreneurs spécialisés dans des travaux de toiture, de maçonnerie et de portes et fenêtres (soit les catégories qui représentent plus de 70% des subventions octroyées), portant sur la **répartition des coûts totaux de restauration entre les dépenses de main-d'œuvre et de biens et services** et avons utilisé ces proportions (pondérées par les montants alloués aux différents types de projets) pour établir une répartition moyenne entre les coûts de main-d'œuvre et l'achat de biens et services pour l'ensemble des projets.
- Quant à la **ventilation des catégories de dépenses en biens et services par catégorie**, nous avons utilisé une structure de dépenses pour les travaux de *Construction et rénovation d'églises et autres édifices religieux* (catégorie qui n'existe plus aujourd'hui dans la typologie de l'ISQ), soit la même structure que celle utilisée lors d'une précédente étude d'impact économique réalisée pour le Conseil du patrimoine religieux du Québec (autrefois la Fondation du patrimoine religieux du Québec) en 1999. Bien que cette « matrice » ne soit pas récente, elle nous apparaît néanmoins encore valable, compte tenu que les méthodes de restauration et les matériaux utilisés pour ce type de travaux de restauration ont peu évolué au cours de la dernière décennie.

À l'aide de ces différentes hypothèses, il nous a été possible de reconstituer la ventilation des dépenses annuelles des travaux de restauration soutenus par l'aide du Conseil selon des catégories de coûts suffisamment fines pour obtenir des données fiables sur le plan des retombées directes et indirectes.

3. BILAN GLOBAL

3.1 DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES CONSIDÉRABLES DEPUIS 17 ANS

Depuis 1995 jusqu'au 31 mars 2012, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a **investi 257 M\$ dans le financement de plus de 2 500 des projets** de restauration du patrimoine religieux par le biais de l'octroi de l'aide financière administrée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Avec la participation financière des partenaires, **quelque 379 M\$ ont été investis jusqu'à maintenant**. Les retombées économiques (directes et indirectes) des montants investis par le Conseil sont substantielles et ce pour trois raisons principales :

- Les sommes versées par le Conseil génèrent un **effet de levier significatif**, puisqu'elles ne représentent que 70% du montant total des travaux, le reste des sommes étant généralement financées par le secteur privé, notamment dans les communautés locales.
 - À titre d'exemple, un projet de 100 000 \$ serait financé à la hauteur de 70 000 \$ par le Conseil et à 30 000 \$ par les communautés locales. Pour chaque dollar versé par le Conseil, une somme supplémentaire de 0,43 \$ est ainsi générée pour un effet de levier de 1,43.
- Les travaux entrepris dans le cadre de ces projets de restauration contribuent à générer **d'importantes retombées économiques** sur le plan des emplois directs et indirects créés ou soutenus, de la valeur ajoutée et des recettes pour les gouvernements des différents paliers. Depuis l'introduction de la mesure en 1995, l'aide accordée a contribué à générer **plus de 4 000 emplois** (directs et indirects) au Québec ainsi qu'une **valeur ajoutée de plus de 300 M\$** dans l'économie québécoise et des **recettes gouvernementales** (pour le Québec) **de plus de 21 M\$**.
- Enfin, puisque les travaux effectués sont de nature plus intensive en main-d'œuvre que d'autres types de travaux de construction (la restauration exigeant une proportion plus importante de main-d'œuvre compte tenu de la nature du travail des professionnels, des ouvriers et des artisans), ce type d'activité génère ainsi des **retombées économiques plus significatives** que d'autres d'activités de construction ou que certains autres secteurs économiques.

3.2 DES EMPLOIS ET UNE MASSE SALARIALE DIRECTS SUPÉRIEURS AUX AUTRES TYPES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Compte tenu de la nature spécifique des travaux de restauration d'immeubles religieux patrimoniaux, ceux-ci comportent une part plus importante d'emplois et une masse salariale directe supérieure à d'autres types de travaux de construction, soit notamment la construction résidentielle, la construction non résidentielle et les travaux de génie civil. En effet, pour chaque tranche de 100 M\$ de travaux de restauration du patrimoine religieux, la masse salariale directe générée est de 59 M\$, soit un niveau supérieur aux autres types de travaux de construction. Cette différence s'explique par la nature des interventions de restauration qui exige, par définition, une plus grande intensité de travail humain par rapport à la construction (travail d'artisans, de professionnels, d'ouvriers spécialisés...) et à plus forte raison lorsqu'il s'agit de restauration patrimoniale.

COMPARAISON D'IMPACTS SELON LA CATÉGORIE DE TRAVAUX

Par 100 M\$ de dépenses

	RESTAURATION PATRIMOINE RELIGIEUX	CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE	CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE	TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL
Valeur ajoutée	72,5 M\$	69,6 M\$	69,1 M\$	72,2 M\$
Masse salariale directe	59,0 M\$	41,3 M\$	46,5 M\$	47,9 M\$
Nombre d'emplois totaux	938	846	857	701

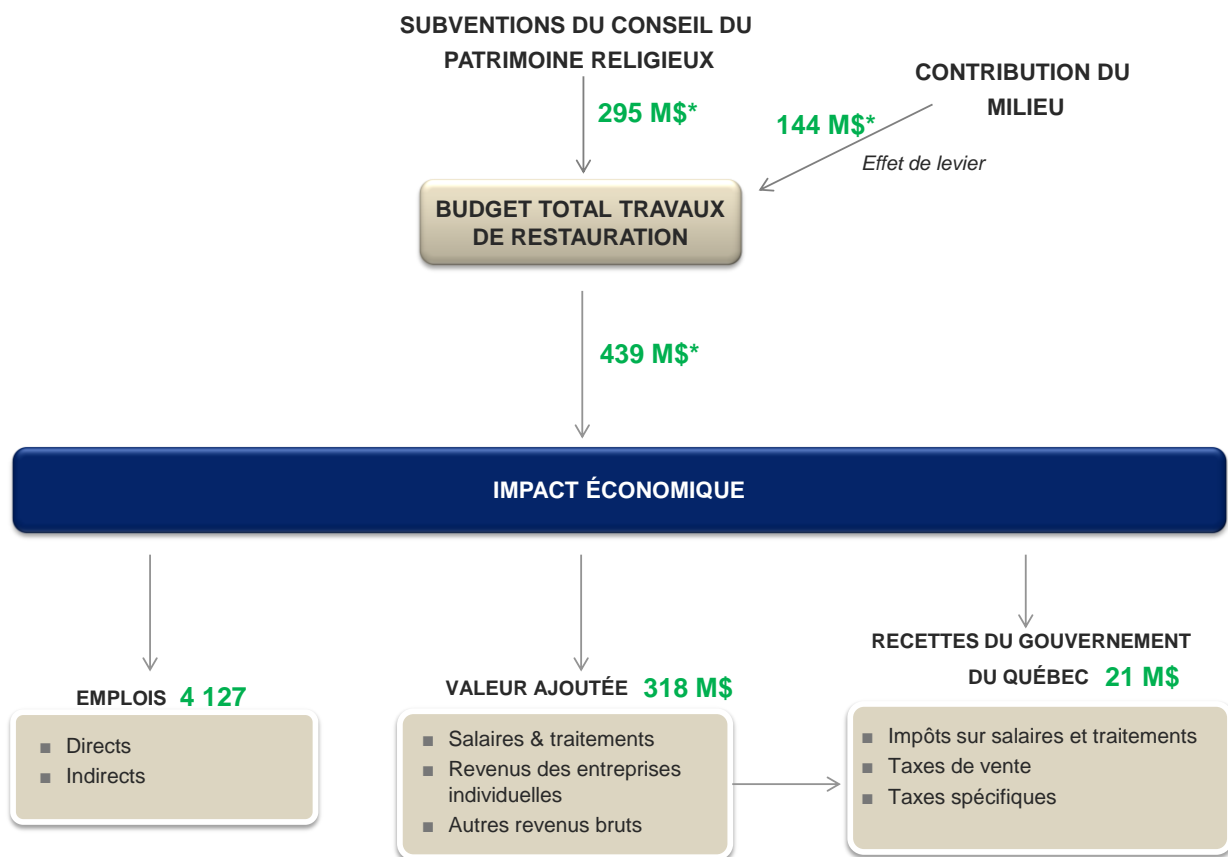
Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ)

On remarque en effet que des travaux de 100 M\$ en restauration de patrimoine religieux génèrent une masse salariale significativement supérieure aux autres types de travaux ainsi qu'un nombre d'emplois (directs et indirects) plus important.

4. FAITS SAILLANTS – RETOMBÉES CUMULATIVES

Le tableau ci-dessous illustre l'effet sur l'économie québécoise des montants totaux investis par le Conseil depuis sa création en 1995 jusqu'au 31 mars 2012. Les 257 M\$ investis au total représentent 295 M\$ en dollars de 2012 et ainsi ont généré des travaux de construction dont la valeur aujourd'hui est de 439 M\$, grâce à l'effet de levier de l'aide accordée (le reste étant financé par les contributions des communautés locales).

Ces investissements ont généré **318 M\$ en valeur ajoutée dans l'économie québécoise**, ont créé ou soutenu **plus de 4 000 emplois** et ont généré des **recettes fiscales de plus de 20 M\$** pour le gouvernement du Québec.



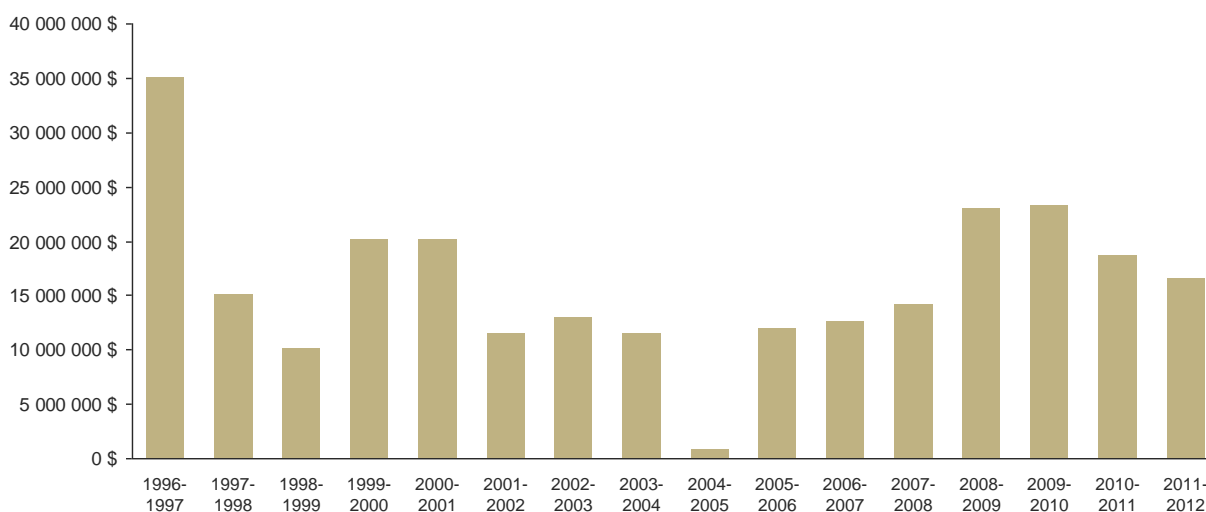
* Ces montants correspondent aux subventions et coûts totaux des travaux depuis le début de l'aide, en dollars de 2012, en ajustant pour l'inflation

4.1 SUBVENTIONS ACCORDÉES ET PROJETS FINANCÉS

Les subventions totales accordées et le coût total des projets financés ont fluctué de façon parallèle depuis le début de l'aide en 1996, ce qui reflète le fait que les subventions octroyées sont proportionnelles au coût des travaux.

Il n'est pas surprenant d'observer d'importantes fluctuations d'une année à une autre puisque la taille des projets soutenus peut varier considérablement, et que les dépenses de certains projets peuvent s'échelonner sur plus d'une période (alors que le montant des subventions est versé dans une même année).

ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR ANNÉE 1996-1997 à 2011-2012 (en \$)



Source : Conseil du patrimoine religieux du Québec

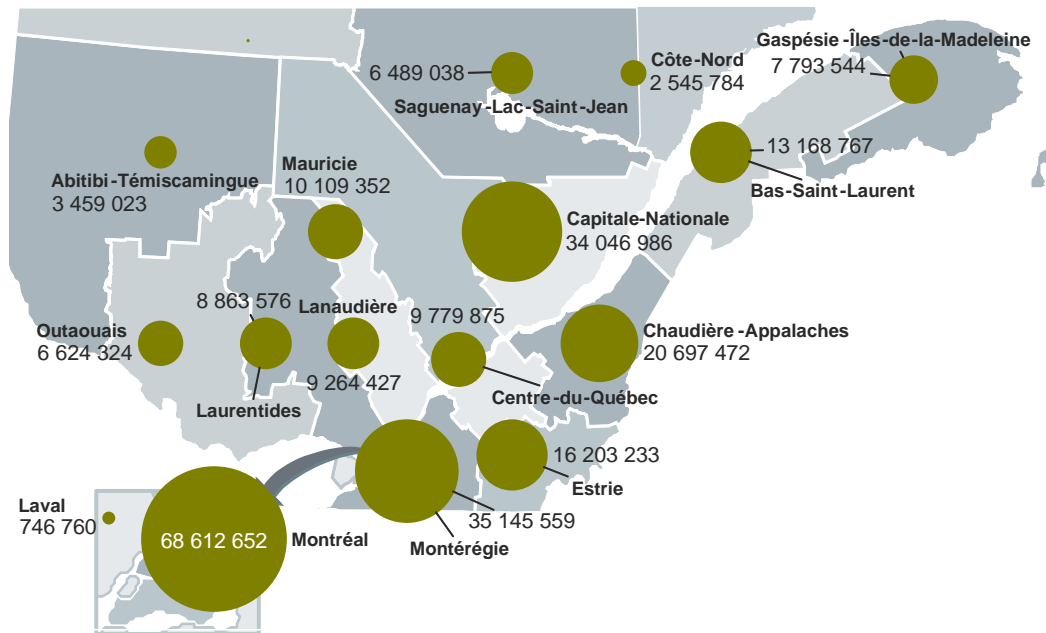
On constate qu'il n'y a eu que très peu de subventions versées en 2004-2005, suite aux changements des critères d'octroi des subventions.

4.2 SUBVENTIONS TOTALES OCTROYÉES PAR RÉGION

Depuis ses débuts, le Conseil a versé un total de 257 M\$ pour 2 515 projets, pour une valeur totale des travaux de plus de 379 M \$.

- Près de 30% de ces sommes ont été octroyées pour des projets dans la grande région de Montréal, 14% en Montérégie, 13% pour la région de Québec (Capitale-Nationale), près de 9% pour la région Chaudière-Appalaches et près de 8% pour les régions Laval-Lanaudière-Laurentides.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR RÉGION 1996-1997 à 2011-2012 (en \$)



Source : Conseil du Patrimoine religieux du Québec, Analyse SECOR

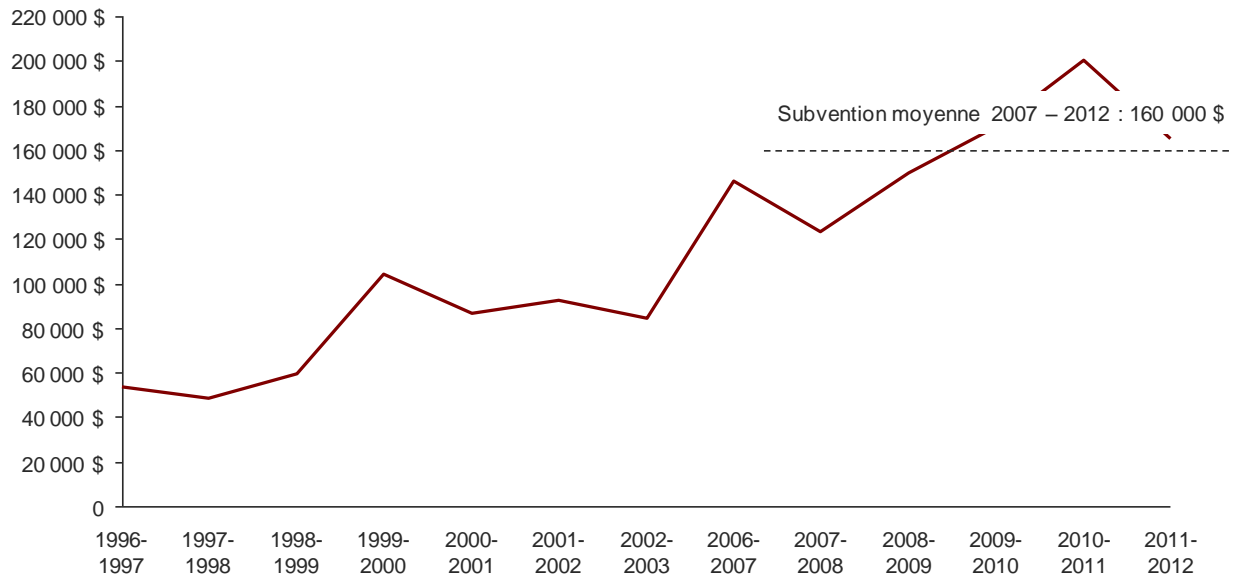
DISTRIBUTION DE SUBVENTIONS SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES 1996-1997 à 2011-2012

RÉGION ADMINISTRATIVE	NB DE SUBVENTIONS	%	SUBVENTIONS (M\$)	%
Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec	59	2,4%	3,5 M\$	1,4%
Bas-Saint-Laurent	121	4,8%	13,2 M\$	5,3%
Capitale-Nationale	228	9,1%	34,0 M\$	12,7%
Centre-du-Québec	211	8,4%	9,8 M\$	3,8%
Chaudière-Appalaches	197	7,8%	20,7 M\$	8,3%
Côte-Nord	34	1,4%	2,5 M\$	0,8%
Estrie	99	3,9%	16,2 M\$	6,2%
Gaspésie/ Îles de la Madeleine	60	2,4%	7,8 M\$	2,8%
Laval	8	0,3%	0,7 M\$	0,3%
Lanaudière	139	5,5%	9,3 M\$	3,5%
Laurentides	86	3,4%	8,9 M\$	3,4%
Mauricie	194	7,7%	10,1 M\$	3,4%
Montérégie	441	17,5%	35,1 M\$	13,9%
Montréal	437	17,4%	68,6 M\$	28,8%
Outaouais	61	2,4%	6,6 M\$	2,4%
Saguenay/Lac-Saint-Jean	140	5,6%	6,5 M\$	3,0%

4.3 DES SUBVENTIONS MOYENNES EN HAUSSE

La valeur moyenne des subventions a crû dans le temps pour atteindre une moyenne d'environ 160 000\$ au cours des dernières années. Cette hausse est compatible avec le resserrement des critères d'admissibilité (sur la valeur patrimoniale, notamment et la nature des travaux) tel qu'énoncé dans le contexte.

ÉVOLUTION DU MONTANT MOYEN DE LA SUBVENTION* 1996-1997 à 2011-2012 (en \$)



* Les années 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 n'ont pas été incluses dans le graphique car des changements importants apportés aux critères ont eu un impact sur les données de ces périodes

En priorisant des projets de plus grande envergure à partir de 2003-2004, notamment les travaux de gros œuvre, les subventions moyennes versées par le Conseil sont plus importantes pour chaque projet et ont ainsi un impact plus structurant à tous les égards pour les communautés locales.

5. ANALYSE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

5.1 PROFIL ANNUEL

Compte tenu que le début de l'aide à la restauration du patrimoine religieux remonte à plus de 15 ans et que des changements ont été apportés aux critères et aux modalités d'attribution des subventions, nous croyons qu'il est plus pertinent d'utiliser une période plus courte et plus récente - soit la période couvrant les cinq dernières années - afin de dégager les moyennes requises pour les calculs de retombées économiques.

Sur la base de l'analyse des sommes versées et des projets financés au cours de la période 2007-2008 à 2011-2012, nous obtenons les résultats suivants:

Nb. moyen de projets financés par année	120
Moyenne annuelle des projets totaux financés	27,5 M\$
Moyenne annuelle des subventions accordées	18,8 M\$
Proportion financée par subvention	68 %
Taille moyenne des projets individuels	230 K\$
Taille moyenne des subventions par projet	156 K\$

5.2 LES FAITS SAILLANTS – RETOMBÉES ANNUELLES

Selon l'analyse des dossiers des cinq dernières années, il se dégage les constats suivants :

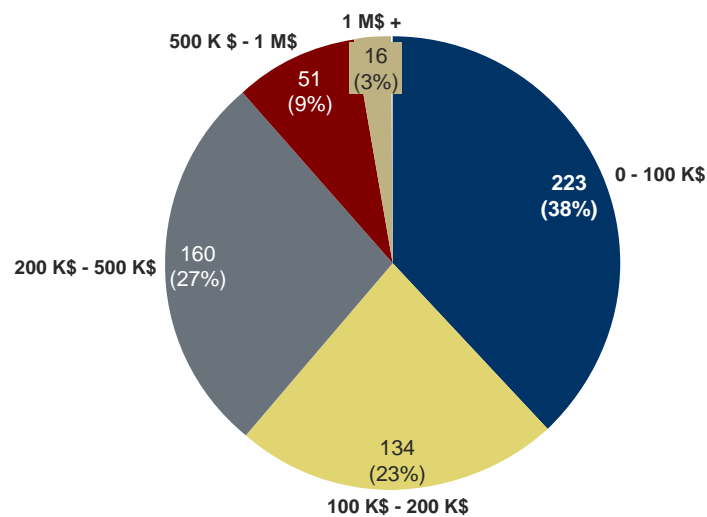
- Des subventions annuelles moyennes de 18,8 M\$ ont généré des dépenses en travaux de restauration de 27,5 M\$, grâce à **l'effet de levier** intrinsèque aux mécanismes d'octroi de l'aide financière.
- Sur une dépense moyenne annuelle de 27,5 M\$, **16 M\$ (ou 59 %) sert à rémunérer les premiers responsables des travaux** et est constituée en quasi-totalité de salaires et traitements aux artisans et travailleurs.
- Quant au solde de la dépense initiale, soit **11,3 M\$ (ou 41%) elle est consacrée à l'achat de biens et services**. Ce sont majoritairement les secteurs des produits minéraux non métalliques et des produits métalliques fabriqués qui en ont bénéficié, récoltant à eux seuls 6,6 M\$.
- Au chapitre de la création d'emplois, les projets de restauration ont **soutenu annuellement l'équivalent de 258 emplois** (années-personnes), soit 213 emplois directs et 45 emplois indirects.
- Cette activité économique s'est d'ailleurs traduite par une **valeur ajoutée annuelle totalisant 20 M\$**, constituée essentiellement de salaires et traitements, incluant impôts et bénéfices marginaux.
- Les **retombées fiscales annuelles pour les gouvernements totalisent 1,2 M\$ au Québec et 0,8 M\$ au fédéral**. Les retombées en parafiscalité sont significatives au Québec et atteignent plus de 3 M\$ par année.

5.3 UNE MAJORITÉ DE PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$

Bien que l'on observe de grandes disparités entre la taille des projets financés (de quelques milliers de dollars à plus d'un million \$), on constate que plus de 60% des subventions ont été attribuées pour des projets de plus de 100 000\$. Par ailleurs, sur un total de 584 projets financés au cours des cinq dernières années:

- Près de 40% des projets avaient une valeur de plus de 200 000 \$
- 67 projets ont une valeur de moins de 500 000 \$ (soit environ 11% des projets)
- Enfin, seuls 16 projets avaient une valeur supérieure à 1 M\$ (soit environ 3% des projets)

RÉPARTITION DES PROJETS PAR TAILLE 2007-2008 à 2011-2012



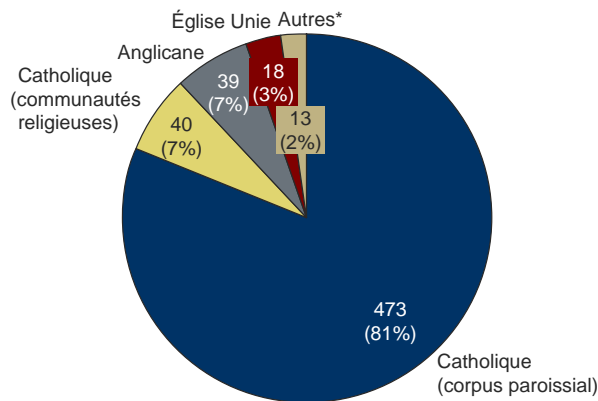
Source : Conseil du Patrimoine religieux du Québec, Analyse SECOR

5.4 ALLOCATION SELON LA TRADITION RELIGIEUSE

Au cours des cinq dernières années, la majorité des projets financés et des sommes accordées ont visé des projets de restauration de bâtiments de tradition catholique (81% des projets et 75% des subventions), 7% des projets et 5% des subventions touchaient des églises anglicanes et 3% des projets (4% des subventions), des propriétés de l'Église Unie. Par ailleurs, 7% des projets et 15% des budgets visaient la restauration d'immeubles appartenant à des communautés religieuses, soit des couvents, monastères... Ces projets sont de taille moyenne supérieure (subventions de 350 K\$ vs. une moyenne de 160 K\$), compte tenu de l'envergure des bâtiments (notamment deux très gros projets : le Monastère des Carmélites et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal).

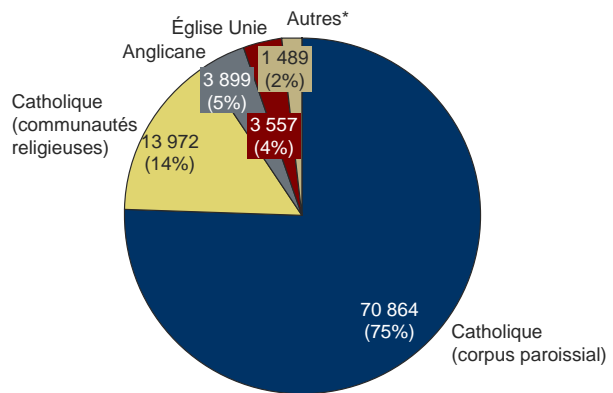
NOMBRE DE SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR TRADITION RELIGIEUSE

2007-2008 à 2011-2012 (en milliers \$)



MONTANT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR TRADITION RELIGIEUSE

2007-2008 à 2011-2012



*Inclut Adventiste, Sikb, Presbytérienne, Orthodoxe, Apostolique, Évangélique, Luthérienne

Source : Conseil du Patrimoine religieux du Québec, Analyse SECOR

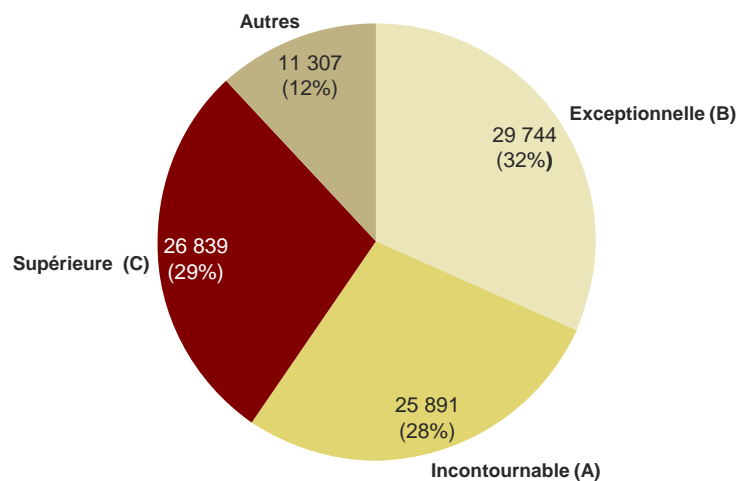
5.5 ALLOCATION SELON LA VALEUR PATRIMONIALE

Sur la base de l'analyse des sommes versées et des projets financés au cours des cinq dernières années, les subventions ont financé des projets pour des édifices religieux à valeur patrimoniale:

- Incontournable (A) : 23% des sommes versées
- Exceptionnelle (B) : 32% des sommes versées
- Supérieure (C) : 29% des sommes versées
- Autres : 12% (il s'agit principalement de bâtiments appartenant aux communautés religieuses, tels que des couvents, monastères, etc. ainsi que de projets de restauration d'œuvres d'art et d'orgues).

SUBVENTIONS VERSÉES SELON LA VALEUR PATRIMONIALE

2007-2008 à 2011-2012 (en milliers \$)



Source : Conseil du Patrimoine religieux du Québec, Analyse SECOR

5.6 VALEUR MOYENNE DES PROJETS « UNIQUES »

Comme plusieurs projets comportent plus qu'un type d'intervention (par ex. réfection de toiture et fondation), nous avons analysé spécifiquement les projets « uniques », soit des projets ne couvrant qu'une catégorie de travaux (par ex. uniquement toiture ou uniquement maçonnerie) afin de calculer la valeur moyenne des coûts des projets et des subventions par catégorie au cours des cinq dernières années.

NOMBRE ET VALEUR MOYENNE DES PROJETS « UNIQUES »

Moyenne 2007-2008 à 2011-2012 (en \$)

	SUBVENTION MOYENNE	COÛT TOTAL MOYEN	NOMBRE DE PROJETS
Toiture	202 067 \$	303 107 \$	85
Maçonnerie	175 800 \$	263 826 \$	84
Ouvertures	89 802 \$	131 157 \$	73
Éléments en saillie	134 389 \$	195 450 \$	22
Œuvres d'art	19 267 \$	27 673 \$	24
Orgue	84 250 \$	120 851 \$	14
Intérieur	106 866 \$	154 387 \$	16
Clocher	169 153 \$	242 191 \$	17
Structure	85 309 \$	122 612 \$	7
Fondation	89 839 \$	126 643 \$	7
Autres*	110 908 \$	162 058 \$	14

* Ex. Systèmes électriques, systèmes de protection d'incendie, etc.

Source : Conseil du Patrimoine religieux du Québec, Analyse SECOR

5.7 ESTIMATION DE LA VALEUR DES PROJETS PAR CATÉGORIE ET LE TYPE DE TRAVAUX

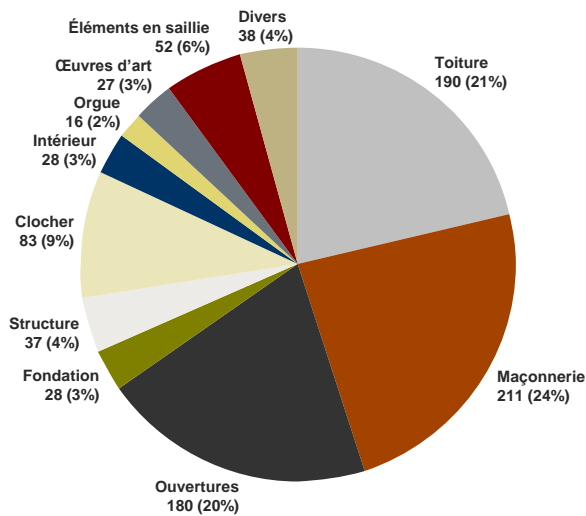
À l'aide des valeurs moyennes des projets, nous avons été en mesure d'estimer la répartition des sommes accordées par type de travaux pour les cinq dernières années.

- On constate que les projets de **toiture** et de **maçonnerie** représentent chacun environ **30 %** des subventions accordées, alors que les travaux « **d'ouverture** » (fenêtres, portes) représentent près de **13 %** des sommes accordées et les **clochers**, **11 %**. Les éléments en saillie (ex. parvis, perrons...) représentent 5% du total.
- Ensemble, ces quatre catégories comptent pour plus de 80 % des sommes versées.

Les projets de toiture et de maçonnerie, de même que les « ouvertures » (fenêtres, portes...) prennent de plus en plus d'importance et représentaient, pris conjointement, les deux-tiers du nombre de projets sur la période 2007-2008 à 2011-2012 et 82 % des sommes accordées. Notons que plusieurs projets comportent plus d'un type d'intervention (par ex. réfection de toiture et fondation) ce qui explique que le nombre d'interventions est supérieur au nombre de projets.

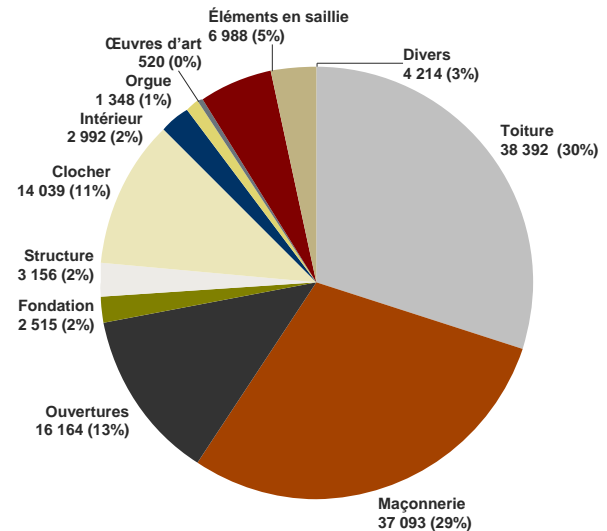
NOMBRE DE SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR CATÉGORIE

2007-2008 à 2011-2012



MONTANT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR CATÉGORIE

2007-2008 à 2011-2012 (en milliers \$)



Source : Conseil du Patrimoine religieux du Québec, Analyse SECOR

6. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

6.1 DES DÉPENSES CONSTITUÉES EN GRAND PARTIE DE SALAIRES

Selon les données recueillies sur les travaux de restauration financés par le Conseil, sur une dépense moyenne annuelle de 27,5 M\$, plus de **16 M\$ (ou 59 %)** sert à rémunérer les premiers responsables des travaux et est constituée en quasi-totalité de salaires et traitements aux artisans et travailleurs. Quant au solde de la dépense initiale, soit **11,3 M\$ (ou 41 %)** elle est consacrée à l'achat de biens et services. Ce sont majoritairement les secteurs des produits minéraux non métalliques (une catégorie qui inclut briques, ciment, béton, produits isolants...) et des produits métalliques fabriqués (incluant matériaux de fer, acier, fonte, matériel de charpente, portes et fenêtres en métal...) qui en ont bénéficié, récoltant à eux seuls 6,6 M\$.

VENTILATION DE DÉPENSES ANNUELLES D'IMMOBILISATION DE 27,5 MILLIONS DE DOLLARS LIÉES À DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE PATRIMOINE RELIGIEUX AU QUÉBEC

BIENS ET SERVICES	DEMANDE INTERMÉDIAIRE (000\$)
Minéraux non métalliques	699
Produits cuir, caoutchouc, plastique	84
Produits en tricot et vêtements	13
Sciages, produits. de scierie et divers	539
Papier et produits connexes	450
Produits métalliques fabriqués	3 138
Matériel de transport	16
Produits électriques et électroniques	1 001
Produits minéraux non métalliques	2 735
Produits chimiques et pharmaceutiques	58
Produits manufacturés divers	1 732
Services de communications	18
Services financiers, assurances, immobilier	171
Services professionnels et aux entreprises	97
Services personnels et autres services	536
Total des dépenses en biens et services	11 287
Salaires et traitements avant impôts	11 045
Revenu net des entreprises individuelles	-
Autres revenus bruts avant impôts	5 198
Total des dépenses	27 530

Source : Institut de la Statistique du Québec, mai 2012

6.2 PRÈS DE 260 EMPLOIS SOUTENUS DANS L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE ANNUELLEMENT

Les sommes investies par le Conseil contribuent également à **soutenir près de 260 emplois à chaque année** (en équivalents temps plein) dont la grande majorité sont des emplois directs. Par ailleurs, en investissant chaque année 18,8 M\$ en subventions, l'aide à la restauration du patrimoine religieux génère **une valeur ajoutée de près de 20 M\$ dans l'économie québécoise**. Cette valeur ajoutée est composée presque exclusivement de salaires, de traitements et d'avantages sociaux (autres revenus bruts).

IMPACT ÉCONOMIQUE DE DÉPENSES ANNUELLES DE 27,5 M\$ RELIÉES À L'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

(en milliers \$)

CATÉGORIES	EFFETS DIRECTS	EFFETS INDIRECTS	EFFETS TOTAUX
Valeur ajoutée	16 243	3 691	19 934
• Salaires et traitements avant impôts	11 045	1 808	12 853
• Revenus nets des entreprises individuelles	-	152	152
• Autres revenus bruts avant impôts	5 199	1 731	6 930
Main-d'œuvre (années-personnes)	213	45	258

Source : Institut de la Statistique du Québec, mai 2012

6.3 DES RECETTES FISCALES SIGNIFICATIVES

Annuellement, les sommes injectées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec génèrent d'importantes retombées en recettes pour les gouvernements des deux paliers, dont des recettes significatives pour le Gouvernement du Québec, qui atteignent près de 2 M\$ en recettes fiscales par année.

ÉVALUATION DES REVENUS GOUVERNEMENTAUX
(en milliers \$)

	EFFETS DIRECTS	EFFETS INDIRECTS	EFFETS TOTAUX
Revenus du gouvernement du Québec	1 735	250	1 985
Impôts sur salaires et traitements	1 089	158	1 247
Taxes de vente et indirectes des entreprises	-	33	33
Taxes de vente et indirectes sur la consommation*	646	59	705
Revenus du gouvernement fédéral	948	133	1 081
Impôts sur salaires et traitements	668	93	761
Taxes de vente et indirectes des entreprises	-	14	14
Taxes de vente et indirectes sur la consommation*	280	26	306
Parafiscalité	3 042	369	3 412
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	2 697	311	3 008
Fédérale (Assurance-emploi)	345	58	404

* Les taxes sur la consommation sont calculées sur les salaires, après impôts et épargne

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ)

6.4 LES AUTRES RETOMBÉES

Les sommes versées par le Conseil du patrimoine ont permis de nombreux autres impacts structurants. On peut ainsi analyser ces retombées sous d'autres angles porteurs qui se traduisent notamment par :

- La contribution des projets de restauration sur les communautés locales et régionales;
- La contribution de ces travaux au maintien de savoir et d'expertise professionnel spécialisés;
- Les retombées culturelles, soit la contribution des travaux au maintien et à la mise en valeur d'un « parc » exceptionnel d'édifices religieux à travers la province et à la contribution à leur accès par les citoyens et les touristes.

LES RETOMBÉES RÉGIONALES ET LOCALES

Un des aspects porteurs du mode d'attribution de l'aide par le Conseil est l'importante **mobilisation** et l'**implication des communautés locales** qu'il entraîne, et ce tant sur le plan de la sélection des projets, du financement des projets que du suivi des travaux. Ce modèle de partenariat novateur avec les communautés locales traduit la volonté du gouvernement de s'associer avec le milieu en vue de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population. Ceci est assuré notamment par l'infrastructure de concertation décentralisée mise en place avec la création de **tables de concertation régionales** dans douze régions du Québec a permis de créer des noyaux locaux d'expertise :

- Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux de traditions propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de professionnels du milieu municipal et de représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (observateurs sans droit de vote). Au total, environ 200 bénévoles sont impliqués chaque année dans ces tables de concertations et comités d'experts.
- Dans chacune des régions du Québec, elles diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes et participent au suivi des projets.
- Par ailleurs, les travaux doivent être financés à la hauteur de 30% par les communautés locales, ce qui implique souvent la mise en place de campagnes de levée de fonds, la participation de partenaires privés (fondations, entreprises et citoyens), la recherche de commandites, etc.

RETOMBÉES PROFESSIONNELLES

Le type de travaux de restauration soutenus par le Conseil contribue également au développement et au maintien d'une main-d'œuvre spécialisée au Québec, des métiers liés à la restauration patrimoniale et l'emploi de spécialistes et ce, dans toutes les régions de la province. Ces retombées peuvent être qualifiées de **retombées professionnelles**. Plus précisément l'aide accordée contribue :

- Au **maintien d'emplois spécialisés** dans des domaines pointus de la restauration patrimoniale incluant des architectes, ingénieurs, historiens, archéologues, restaurateurs, artisans, artistes et autres. Autre fait intéressant, plusieurs de ces ressources sont embauchées localement, ce qui contribue au maintien d'emplois spécialisés en région et qui permet la pérennité et la transmission de savoir-faire uniques.
- À l'application de **méthodes artisanales** et l'utilisation de matériaux d'origine provenant pour la plupart du Québec: ex. bardeaux de cèdre, bardeaux d'ardoise, toitures de cuivre, ouvrages de plâtre, etc. contribuent au maintien et la mise en valeur de biens patrimoniaux, les travaux étant axés sur la qualité et la durabilité des matériaux, dans un souci de préservation à long terme.
- Au maintien d'immeubles patrimoniaux par la **mise en application de bonnes pratiques de conservation** ainsi qu'à l'entretien préventif des biens immobiliers, mobiliers, des œuvres d'art et des orgues d'intérêt patrimonial. Ces interventions contribuent ainsi à la protection du riche patrimoine québécois.
- Au développement d'expertises de niche. Outre les tables de concertation régionales, le Conseil a mis en place des comités d'experts dans des disciplines tels que les orgues, les biens mobiliers religieux et les œuvres d'art. La **création de tels noyaux d'expertise** dans des domaines aussi spécialisés et nichés permet une pérennité du savoir et une diffusion de ce savoir.

RETOMBÉES CULTURELLES

Enfin, l'aide vise d'abord et avant tout la sauvegarde et la mise en valeur de biens immobiliers et mobiliers patrimoniaux d'une grande valeur historique, architecturale et artistique. Ce type de retombées peut être qualifié de retombées culturelles.

- Parmi les autres retombées importantes de l'aide octroyée, notons qu'afin de pouvoir bien administrer l'octroi de subventions, des inventaires ont été effectués à travers le Québec, tant sur le plan des biens immobiliers que des biens mobiliers. Ces inventaires ont contribué significativement à accroître la **connaissance en matière de patrimoine** en recensant et documentant l'imposant corpus de biens religieux au Québec et par leur caractérisation sur le plan de la valeur patrimoniale.

- Le soutien accordé permet également de maintenir et même d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans **l'offre touristique québécoise**. En effet, l'image touristique et identitaire du Québec ici et à l'étranger est éminemment marquée par ses édifices religieux emblématiques, pris individuellement ou s'inscrivant dans des circuits patrimoniaux. Cette offre touristique contribue à la rétention des visiteurs et à la diversification de l'offre d'attraits et d'activités.
- Les interventions du Conseil contribuent à accroître **l'attractivité des espaces publics**. En effet, la qualité des espaces publics, environnements urbains et autres paysages emblématiques contribue à l'appréciation des espaces environnants par les citoyens et les touristes, contribuant à accroître l'achalandage, à susciter des rassemblements publics et ainsi à bénéficier aux commerces qui s'y trouvent³.
- Le développement de **lieux de diffusion culturelle** et artistique permettant la réalisation d'événements professionnels d'envergure autant que des activités communautaires de proximité. Parmi les activités, programmes et événements les plus fréquents, on retrouve des concerts, des expositions, mais également des spectacles multimédias, etc.
- Le développement de **lieux de création artistique** : la restauration et la mise en valeur de mobilier et d'œuvres d'art exceptionnels : autels, orgues (dont plusieurs orgues Casavant), toiles d'artistes québécois, vitraux..., représentent des retombées significatives de l'aide tant sur le plan économique que culturel. Par ailleurs, la restauration du patrimoine artistique québécois permet non seulement de rendre accessible des collections d'œuvres d'artistes de renom mais aussi de contribuer à la création contemporaine, en stimulant les occasions de création et en provoquant des rencontres entre différentes générations d'artistes.

6.5 EXEMPLES DE RETOMBÉES : ILLUSTRATION À PARTIR DE TROIS CAS

Afin d'illustrer les autres retombées mentionnées, notamment par la mobilisation des communautés, la valorisation du patrimoine culturel et de son positionnement touristique, nous avons identifié trois exemples d'églises qui bénéficient d'actions de mise en valeur exemplaires, dans la foulée de l'aide financière à la restauration du patrimoine religieux. Portées par une mobilisation du milieu, ces actions témoignent des effets structurants et multiplicateurs de l'aide financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

ÉGLISE SAINT JAMES UNITED (MONTRÉAL)

Cette église majestueuse dans le paysage montréalais est un exemple remarquable de patrimoine religieux qui connaît un rayonnement culturel, social et communautaire remarquable, dans la foulée de l'aide financière à la restauration dont elle a bénéficié.

L'église fut dessinée par l'architecte Alexander Francis Dunlop dans un style néogothique d'une grande finesse. Elle est aussi remarquable pour son abside et pour ses orgues. Sa grande valeur patrimoniale est reconnue par son statut de monument historique classé par le gouvernement du Québec et par sa désignation comme lieu historique national du Canada.

D'importants travaux de restauration de la façade sont amorcés dès 1997, afin de redonner toute l'élégance à cette église. Ces travaux majeurs justifient que la façade, cachée par un alignement de bâtiments commerciaux depuis 1926, soit dégagée. À l'été 2005, débutent en effet d'imposants travaux de désenclavement de la

³ La vidéo du Monde.fr en est une très bonne illustration de cet effet :

<https://webmail.secor.biz/exchweb/bin/redirect.asp?URL=http://www.youtube.com/watch?v=0E4awMcrLEk>

façade. L'espace public dégagé s'inscrit dans un aménagement contemporain, conçu par Claude Cormier. Les parties latérales, non démolies, furent rénovées, offrant un traitement architectural sobre, contribuant à revitaliser les abords de l'église, autrement mis en valeur par la restauration du parvis.

En 2009-2010, c'est au tour de l'orgue de compter sur l'aide financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour d'importants travaux de restauration. En 2011, l'église amorce une nouvelle série de travaux majeurs, soit la restauration de la toiture et de sa charpente. L'église Saint James United a pu bénéficier de plus de 6 626 000 \$ de subventions du Conseil au cours des 15 dernières années. Ce vaste chantier de restauration s'est accompagné d'un plan de mise en valeur et d'animation impressionnant. En plus des chorales, programmes de musique liturgique et concerts d'orgue, l'église accueille de nombreux concerts de musique classique et autres spectacles d'envergure. S'inscrivant dans l'offre du Quartier des spectacles, l'église est un plateau de diffusion important du centre-ville et figure au programme de nombreux festivals et événements actuels, dont MUTEK. Des visites guidées sont proposées régulièrement et un grand accès public permet de faciliter l'achalandage touristique. Un plan lumière est en cours d'élaboration. Un important volet d'intervention sociocommunautaire contribue par ailleurs à ancrer l'église dans sa communauté.

ÉGLISE SAINT-PIERRE (SHAWINIGAN)

Principale église de Shawinigan, Saint-Pierre est devenu un attrait touristique d'importance en Mauricie et une source de fierté pour la communauté locale. Les citoyens se sont mobilisés pour restaurer ce bien, épaulés par l'aide financière à la restauration du patrimoine religieux du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Ce patrimoine restauré stimule maintenant de nombreuses initiatives de mise en valeur.

Après la réalisation de travaux à la toiture, à la maçonnerie et aux fenêtres, la Fabrique entend miser sur la richesse des œuvres d'art sacré qui s'y trouvent et réalise d'importants travaux de restauration des vitraux de Guido Nincheri et d'éléments du décor peint en 2003-2004. L'orgue Casavant a aussi bénéficié d'une restauration complète. Les coûts totaux de ces projets totalisent près de 550 000 \$ pour une part de subventions de 360 000 \$.

Les campagnes de financement, essentielles pour compléter le budget de ces chantiers, prennent des formes originales par la création d'événements et activités d'envergure : un festival de musique sacrée est mis sur pied, regroupant pas moins d'une dizaine de spectacles mariant l'opéra, le chant choral, les récitals et autres concerts d'orgue et de musique militaire.

Grâce à ces travaux de restauration, l'intérêt pour faire connaître ces richesses devient très grand. Outre les visites guidées organisées depuis quelques années dans l'église, la Fabrique a adopté un programme de diffusion à partir d'un circuit audioguidé intitulé « Histoire et lumière, une énergie céleste ». Ce circuit propose une découverte inusitée de l'œuvre magistrale du maître-verrier Guido Nincheri (1885-1973), artiste d'origine italienne.

ÉGLISE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL (NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE PERROT)

L'église Sainte-Jeanne-de-Chantal profite d'une prise en charge exemplaire par le milieu. Alors que le bâtiment bénéficie de ses premières subventions dès 1996 pour sa restauration, on voit se développer un soutien local grandissant dans la communauté.

Ce lieu représente un patrimoine très riche pour l'histoire de la région de l'ouest de Montréal, relatant le développement important qui s'amorce à cet endroit dès le second tiers du 18^e siècle. Le site de l'église est un symbole de l'Île Perrot, témoignant de son passé de carrefour maritime et de lieu de peuplement. C'est pourquoi, l'église a été classée monument historique, un statut qui reconnaît par ailleurs la qualité du décor intérieur, conservé intacte et entièrement sculpté par les artistes Joseph Turcaut (1812-1819) et Louis Le Prohon (1828-1832). Si bien qu'en 2005, on crée la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal N.D.Î.P., une organisation laïque qui a pour mission d'assurer le maintien et la préservation du patrimoine religieux de l'église, d'en faire la promotion en tant que lieu historique d'intérêt patrimonial et d'en favoriser le rayonnement au plan culturel. Cette Fondation permet non seulement de poursuivre, mais surtout d'intensifier le programme de restauration. Après les trois premières phases, la Fondation complète le financement de six autres chantiers pour totaliser tout près de 400 000 \$ de subventions accordées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Véritable foyer de diffusion culturelle, l'église se prête à une variété d'activités : animation historique, spectacles son et lumière, théâtre d'été, concerts et de cérémonies diverses. Il est d'ailleurs important de remarquer que les nombreux programmes de restauration ont exigé autant de campagnes de financement qui, pour la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal, sont des occasions de créer des événements bénéfiques très populaires, comme le très couru souper hommage aux familles pionnières de l'Île Perrot, qui se tient depuis cinq ans. L'effet levier des subventions à la restauration prend des formes originales et génère des traditions de fêtes populaires, comme autant d'événements rassembleurs pour la communauté et son patrimoine.